

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 182

présenté par

M. Bazin

ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 36, supprimer les mots :

« Le ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour ces entretiens, il convient de prévoir la consultation de plusieurs médecins et non d'un seul. Il convient de favoriser la collégialité.